

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **26 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaients présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Julien MOURLON

Pouvoirs :

Absents : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLÉIX,

Date de convocation 20 janvier 2018

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Aliénation de la parcelle AK 259 au profit de M CHAPUT

Monsieur le Maire fait part de la demande, en date du 19 janvier 2018, de M CHAPUT Jean-Pierre, domicilié 24 le faux sur la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE qui désire acquérir la parcelle communale AK 259 située dans la village du Faux.

Le Maire propose de vendre cette parcelle pour le prix de 61 € soit 0.20 € /m².

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de vendre à M. CHAPUT Jean-Pierre, au prix de 0.20 € le m², la parcelle AK 259 appartenant à la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, classée en nature de sol « JARDINS », d'une contenance de 305 m² ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte qui sera rédigé en la forme administrative, ainsi que toutes pièces à intervenir ;
- **INDIQUE** que tous les frais concernant cette transaction seront pris en charge par l'acquéreur ;